

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste :
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75
RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refus, la publication des insertions reçues et même payées, n'est restituée dans ce dernier cas, qu'au droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAPITTE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mars 1876.

Bulletin politique.

En relisant la Déclaration ministérielle, nous sommes de plus en plus frappés de la pauvreté dangereuse de ce document; son moindre défaut est d'être écrit en mauvais style, mais son défaut capital est sa tendance à gauche sous des airs conservateurs; il ne suffit pas de dire que la République a besoin de s'appuyer « sur les saintes lois de la religion, de la morale et de la famille, » il faudrait n'y pas contredire par d'autres affirmations. En mettant en regard et comme des faits victorieusement acquis, les déclarations de principes des candidats préférés, le ministère s'égare, car nous connaissons bon nombre d'absurdités et d'énormités parmi « les déclarations de principes des candidats préférés. » Avec les doctrines d'une centaine de « candidats préférés, » il y aurait de quoi démolir toutes les sociétés de la terre. On est mal venu à invoquer « les saintes lois de la religion et de la famille, » en s'attaquant d'emblée à la liberté de l'enseignement supérieur réclamée pendant quarante ans au nom de la religion et de la famille, obtenue après tant d'efforts au grand contentement des gens de bien de notre pays. Un ministère ne fait pas acte de conservateur en demandant que l'on touche à une loi de date si récente, à une loi non encore éprouvée.

De tels procédés ne sont pas bons pour inspirer le respect des lois et donner le goût de la stabilité. Ils ne s'expliquent ici que par le désir de plaire à la gauche, et ce désir est détestable, parce qu'il se fait jour aux dépens du bien. Les nouveaux ministres du maréchal prennent peu de souci de sa dignité; il est pitoyable de demander, en son nom, à revenir, à huit mois de distance, sur ce qu'il a sanctionné lui-même. La loi de la

liberté de l'enseignement supérieur, le plus grand honneur de l'Assemblée nationale, avait été combattue avec fureur par tous les ennemis de l'Eglise; les haines anti-catholiques s'étaient concentrées sur ce point; s'il n'y a pas incompatibilité entre les qualités de conservateur et de républicain, le premier devoir du cabinet du 9 mars eût été de respecter absolument une loi, objet de tant d'agressions et d'injures.

La Déclaration ministérielle, qui n'est ni un manifeste, ni un message, ni un discours de la couronne, et qui affecte tous les airs, nous entretient des affaires extérieures; elle cherche à nous faire croire que nous existons au dehors; l'illusion n'est possible qu'à ceux qui ne savent rien.

La nullité de notre rôle dans le réveil de la question d'Orient est trop connue en Europe; nous nous étions acheminés vers ce néant par l'abolition des Capitulations royales; les grandes questions soulevées nous ont trouvés dans ces profondeurs où nous cherchions en vain toute trace de notre vieille influence perdue. La France n'a fait que marcher à la suite dans les efforts pour ramener la paix en Turquie et pour empêcher les complications redoutables; elle a réservé sa puissance d'initiative pour aider le gouvernement de Madrid contre l'entreprise héroïque de Charles VII; celui-ci se battait pour le droit royal et pour la préservation de l'unité catholique en Espagne; M. Decazes a pensé que son devoir de ministre des affaires étrangères était de favoriser le plus possible l'alphonisme armé contre don Carlos. Avec quelle joie il se félicitait des malheurs de l'armée carliste! Il fait dire, dans la Déclaration, qu'aucune puissance n'a vu la fin de cette guerre « avec une satisfaction » plus vive et plus sincère que la France. M. Decazes se trompe; M. de Bismark est encore plus satisfait que lui.

La pire des situations pour un gouvernement, c'est de se voir condamné à ne marcher vers les bonnes choses que d'un pas timide, et de subir les mauvaises sous peine de ne plus exister. Jamais la résistance à la Révolution ne serait plus impérieusement

commandée, et jamais les conditions du pouvoir n'ont été plus faibles pour la lutte.

Chronique générale.

Dès que le Sénat aura terminé la validation des élections sénatoriales, il sera procédé au tirage au sort des départements dont les sénateurs devront être renouvelés à l'expiration de la première et de la deuxième période triennale.

Il est vivement question d'une prorogation des Chambres pour les premiers jours du mois d'avril. Cette prorogation, d'après le Bien public, durerait jusqu'au 15 mai prochain, pour permettre aux sénateurs et députés de prendre part à la session des conseils généraux. Les Chambres reviendraient siéger jusqu'à la fin de juillet.

La proposition d'amnistie n'a pas été déposée aujourd'hui samedi, jour fixé primitivement. Les apologistes de la Commune ont daigné faire cette concession aux préjugés de certains républicains qui trouvaient peu convenable de réclamer l'amnistie pour les assassins des généraux Lecomte et Clément Thomas le samedi 18 mars 1876, anniversaire du samedi 18 mars 1874, où les deux généraux avaient été fusillés. Ne serait-ce pas une considération semblable qui aurait empêché de choisir, pour déposer la proposition, le maire de Montmartre au 18 mars, M. Clémenceau, qui était tout indiqué et que la Chambre a nommé secrétaire?

Quoi qu'il en soit, le dépôt de la proposition a été remis à mardi. En attendant, les journaux radicaux stimulent le zèle des députés qui ne paraissent pas se hâter de donner leurs signatures. Un journal dit bien que la proposition compte 120 adhérents, et que « tous les jours elle en gagne de nouveaux »; mais il annonce en même temps

qu'un « grand nombre de radicaux refusent de la signer, et se proposent de s'abstenir lorsqu'elle sera mise aux voix ». Ces deux informations ne concordent guère. Avant-hier a dû avoir lieu une nouvelle réunion, à laquelle les feuilles radicales avaient convié tous les sénateurs et députés partisans de l'amnistie. Nous saurons bientôt ce qu'il faut croire de ces 120 adhérents, dont le nombre va toujours croissant.

A propos de l'amnistie, il se pose une question secondaire. Le Maître parlera-t-il? Quelques journaux disent qu'il se bornera à donner lecture de la proposition, pendant que d'autres journaux annoncent que déjà le discours est prêt et qu'il a été lu à divers sénateurs et députés favorisés des communications de l'Élu de Paris. Le Rappel dément ce récit, et affirmait avant-hier que « le discours de M. Victor Hugo n'a été achevé que dans la journée de mercredi ». Il met tout le monde au défi de nommer « un seul sénateur ou un seul député qui, à l'heure qu'il est, en ait entendu la lecture ».

Nous n'avons aucune raison pour ne pas admettre les renseignements du Rappel, qui sont précis et doivent venir de bonne source. Nous aurons donc un discours de M. Hugo, et si le dépôt de la proposition d'amnistie a un côté navrant, il y aura aussi le côté burlesque.

Dans une réunion de sénateurs de la droite, il avait été décidé de maintenir la candidature de M. de Lesseps contre M. Ricard. Voici, d'après le Journal des Débats, les raisons alléguées en faveur de cette candidature :

« Un grand nombre de sénateurs sont entrés dans la Chambre haute en laissant au seuil de cette enceinte leurs préférences et leurs sympathies politiques, ayant à cœur de ne former qu'un seul parti conservateur afin de soutenir et de défendre la constitution, mettant les intérêts de la France au-dessus de ceux des partis, et voulant se grouper autour de M. le maréchal de Mac-Mahon. Ils n'ont d'autre drapeau que celui

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SOUFFRANCE ET PROGRÈS.

(Suite.)

— Et que prétendez-vous donc faire de cet argent, mademoiselle? dit M. Jacquet à sa fille.

— Payer les mois d'apprentissage de la petite Marthe... Vous savez, papa, cette pauvre petite qui a eu deux doigts de la main gauche pris dans les engrenages et brisés... Elle ne peut plus venir comme autrefois travailler à la fabrique; mais elle pourrait peut-être apprendre un métier, et sa mère désirait tant qu'elle puisse gagner sa vie! Ils sont si malheureux, papa, continua la jeune fille, enhardie par le silence de son père. Vous ne pouvez vous figurer quelle pauvre maison; à peine s'il y a de quoi se coucher et s'asseoir, et cependant tout est propre et rangé.

— Qu'en savez-vous? s'écria tout-à-coup M. Jacquet d'une voix tonnante. Qui vous a permis d'aller chez ces gens-là? Qui vous y a conduite?

— Moi, dit avec calme madame Jacquet.

— J'aurais dû m'en douter. La femme et la fille d'un fabricant aller dans de pareils repaires, sans respect pour ma dignité et la vôtre! Ainsi vous n'avez pas craint de conduire cette enfant dans le plus infâme quartier de la ville, dans la Petite-Pologne, rendez-vous habituel des voleurs et des filles perdues!

— Il n'y a point de lieux qu'on ne puisse aborder en sûreté quand la charité et le devoir nous y appellent, reprit madame Jacquet. C'est une leçon que je voulais donner de bonne heure à ma fille, et qui j'espère lui profitera.

M. Jacquet haussa les épaules.

— Ne pouviez-vous envoyer des secours, de l'argent, même un médecin, s'il y avait quelqu'un de blessé? Voilà ce qui eût été convenable, décent, et qui n'eût compromis personne de ma maison.

— Marthe est fille de Pierre Landry, et Landry était un des premiers ouvriers de mon père.

— Belle raison pour le traiter mieux qu'un autre et lui attirer l'envie de tous ses camarades!

— Mon père estimait sa probité et son intelligence, reprit madame Jacquet. Pour rien au monde je n'eusse voulu l'humilier par un envoi d'argent. J'étais sûre, au contraire, qu'en y allant moi-même il ne me refuserait pas.

— Et il a daigné condescendre à accepter votre aumône? reprit M. Jacquet d'un ton ironique; c'est trop de bonté à lui et trop d'honneur pour nous. En vérité, ajouta-t-il, c'est par trop absurde. Que ces visites ne se renouvellent pas; je le défends formellement, entendez-vous, madame Jacquet. Voilà bien les femmes! il faut qu'elles fassent du sentiment à propos de tout et à tout propos.

Il se dirigea vers la porte; mais, revenant sur ses pas au moment de sortir :

— Recommandez bien au cuisinier de soigner le roast-beef de William; que ce soit surtout cuit à l'anglaise, tendre et saignant. Je veux que ce garçon soit parfaitement traité chez moi, qu'on ne lui refuse absolument rien : c'est bien le moins que je puisse faire pour un homme qui a escorté la self-acting mule de Manchester ici, et qui va me mettre à même de me passer de tant de bras inutiles. Encore une fois, qu'on ne le laisse manquer de vin ni d'eau-de-vie, dit M. Jacquet en sortant.

— Il est déjà plus d'à moitié ivre-mort, reprit madame Jacquet en regardant l'Anglais, qui avait interrompu sa besogne pour se coucher au soleil sur une des caisses vides.

— Croyez-vous, maman, que papa consente à me donner les cent écus? demanda Nancy.

— Je n'en sais rien, mon enfant.

— Alors comment payer l'apprentissage de la pauvre petite Marthe?

UNE DISCUSSION.

La sinistre prédiction de Ravageot ne tarda pas à s'accomplir. Le samedi suivant, à l'heure de la paie, le contre-maître signifia aux ouvriers qu'ils devaient s'attendre à une nouvelle baisse de salaire, à moins qu'ils n'aimassent mieux se voir congédiés tous. M. Jacquet voulait bien leur accorder huit jours pour se décider.

— Mais c'est nous mettre le couteau sur la gorge! s'écrièrent-ils.

— Que voulez-vous, répondit l'impassible caissier; nous avons la main forcée; nous ne pouvons pas payer plus cher que nous ne vendons. Les produits baissent tous les jours, et la concurrence nous ruine.

— Elle fait pis pour nous; elle nous tue! répliquèrent les ouvriers. Et ils retournèrent chez eux, la mort dans l'âme.

La Petite-Pologne était ce soir-là toute pleine de rumeur et d'agitation. Des groupes se formaient dans les ruelles, aux portes des maisons; on n'entendait qu'imprécations et juréments.

Ravageot le Belge semblait seul puiser dans la consternation générale un redoublement de joie et d'activité. Il allait et venait de l'un à l'autre groupe, excitant les colères; réveillant les ressentiments, aiguillonnant toujours, n'apaisant jamais.

qu'a déployé M. le Président de la République dans son manifeste.

» Dans cette situation, il est fâcheux que l'on vienne faire devant le Sénat une démarche aussi grave que celle de paraître imposer la candidature de l'honorable M. Ricard, par cela seul qu'il est ministre de l'intérieur, alors qu'il n'est ni député ni sénateur.

» Il est à craindre que cette démarche ait pour résultat d'amener une division regrettable dans le parti conservateur de la droite, lequel tient à soutenir le ministère, et conséquemment M. Ricard, par cela seul qu'il fait partie du cabinet; et peu importe qu'il ne soit ni député ni sénateur, puisque M. le Président de la République a le droit de choisir ses ministres en dehors des corps de l'Etat.

» C'est créer un précédent d'autant plus fâcheux que pareille circonstance pourrait se présenter chaque fois qu'un ministre nommé ne serait ni député ni sénateur.

» La pensée d'un grand nombre de sénateurs a été encore de réparer une lacune laissée par le vote de l'Assemblée nationale, dont l'intention avait été de nommer quinze membres pris en dehors de l'Assemblée et qui devaient être choisis parmi les sommités de nos gloires françaises, parmi nos grandes illustrations dans l'armée, la marine, le clergé, les sciences et les arts.

» L'opinion publique s'est émue de ce que l'Assemblée n'ait pas cru devoir réaliser cette heureuse pensée.

» Par ces considérations, nous devons porter nos voix sur M. Ferdinand de Lesseps, l'auteur d'une des œuvres les plus grandes de nos temps modernes. »

Maintenant que M. Ricard a son siège au Sénat et que le cabinet cesse d'être menacé dans sa propre existence, rien ne s'oppose à ce que les exigences de la gauche soient satisfaites; elles ne le seront pourtant qu'à moitié. Le mouvement préfectoral qui doit paraître ces jours-ci au *Journal officiel* ne comprendra — à ce qu'assurent du moins les mieux informés — que dix ou douze révocations; les réformateurs républicains en demandaient plus de trente. Douze préfetures! ce n'est qu'une goutte d'eau. Et cependant la soif des places est grande. Nous lisons à ce sujet, dans le *Soir*, les lignes suivantes, qui, à elles seules, forment un chapitre des mœurs actuelles, chapitre qu'on devrait naturellement intituler: LA CURÉE. Voici ce que dit ce journal:

« De nouvelles demandes de préfetures et sous-préfetures arrivent tous les jours au ministère de l'intérieur, et les antichambres sont envahies de solliciteurs.

» Les neuf dixièmes environ des fonctionnaires révoqués après le 24 mai réclament leur réintégration, et la plus grande partie même demande de l'avancement.

» On parle de deux cents demandes environ pour les préfetures, et de douze cents pour les secrétariats généraux et les sous-préfetures.

— Ne vous l'avais-je pas dit? Me croirez-vous cette fois?... Quand la faim chasse le loup du bois, il faut bien qu'il morde....

— Et si on le tient en laisse comme un chien? grommela un des hommes.

— Il montre les dents, et on le lâche, reprit Ravageot.

— Gueux de fabricants! murmura un second; ils nous affament pour s'enrichir.

— Et quand nous serons morts et enterrés, ils rouleront carrosse sur nos cadavres.

— Ils ne sont pourtant qu'un contre cinq cents, dit un des ouvriers en serrant les poings.

— A la bonne heure! s'écria Ravageot. Voilà ce qui s'appelle parler, père Loup! Si nous voulions seulement nous entendre, ils n'oseraient pas nous manger la laine sur le dos; car en définitive nous sommes les plus forts.

— Au fait, je voudrais bien savoir qui les a enrichis, ces scélérats de fabricants, dit le père Loup.

— Vous, moi, nous, tous; voilà pourquoi ils nous foulent aux pieds, les misérables! Il faut leur faire la loi!

— Oui, oui, faisons-leur la loi! s'écria la foule.

— Mais comment?

— En nous coalisant, répondit Ravageot, en refusant de travailler au-dessous de deux francs par jour. Si nous tenons ferme, il faudra bien que le

» Il est d'ailleurs certain que l'on va commencer, au ministère de l'intérieur, par s'occuper exclusivement des fonctionnaires qui doivent être révoqués ou changés.

» C'est seulement lorsque ce premier travail sera terminé que l'on examinera les nombreuses demandes des aspirants aux préfetures et sous-préfetures. »

Le groupe des députés de l'union républicaine est en voie de réorganisation. Les inscriptions n'ont pas été aussi nombreuses qu'on le prévoyait, et beaucoup de députés des départements considérés comme des radicaux purs se sont fait inscrire à la réunion de la gauche républicaine.

Le chiffre des adhérents de l'union républicaine sera de cent dix environ.

Un décret annoncera incessamment que, par suite de l'option de M. Louis Blanc et aux termes de la loi, les électeurs de 13<sup>e</sup> arrondissement de Paris et de la première circonscription de Saint-Denis sont convoqués le 9 avril à l'effet d'élire un député.

On s'occupe de prendre des mesures analogues pour les circonscriptions départementales, notamment celle de Saint-Amand (Cher), laissées sans représentants par suite de l'option des députés élus pour une autre circonscription.

Un arrêté préfectoral a convoqué les électeurs municipaux de neuf sections de Lyon, à l'effet d'élire, le 26 mars, neuf conseillers municipaux. Il est probable que cet arrêté sera rapporté et que les électeurs municipaux de Lyon seront convoqués pour une date postérieure.

Cette mesure sera prise, non pour laisser plus longtemps incomplète la représentation municipale de Lyon, mais dans une pensée libérale, afin que ces élections puissent être faites sur les nouvelles listes qui seront closes définitivement le 31 mars, et pour permettre ainsi aux électeurs nouvellement inscrits de participer au vote.

Les objections qui ont été faites sur la durée trop restreinte de la période électorale tomberont ainsi d'elles-mêmes.

En attendant que le gouvernement ait pris des dispositions sur la réorganisation des municipalités, le cabinet s'est imposé la rigoureuse obligation de ne choisir aucun maire en dehors des conseils municipaux.

Le remaniement du personnel administratif est toujours à l'étude. La situation de quelques préfets, et en première ligne celle de M. Pascal, est très-sérieusement menacée. Il est même possible que leur révocation paraisse à l'*Officiel* avant qu'il ait été pourvu au choix de leurs successeurs.

Plusieurs préfets condamnés par le nouveau cabinet ne seront pas compris dans le prochain mouvement préfectoral. On attendra, pour les révoquer ou les changer de destination, que les pouvoirs des députés

Jacquinet mette les pouces.

— C'est dit.

— Vous jurez de maintenir les salaires, ou de ne plus travailler pour M. Jacquinet.

— Oui, oui! Jurons-le! s'écrièrent les ouvriers. Mais avant qu'ils eussent étendu la main, et fait le serment, Landry s'avança au milieu du cercle. Sa haute taille, son sang-froid, son renom d'honnête homme, lui valaient sur ses camarades un ascendant dont il usait avec modération; et seulement dans les grandes circonstances: il fit signe qu'il voulait parler.

— Ne l'écoutez pas, s'écria Ravageot; il vous prouvera que vous avez tort de ne pas tendre le cou et vous laisser saigner comme l'agneau à la boucherie.

— Je n'ai qu'un mot à dire, reprit Landry.

— Dites-le, cria une voix.

— Non!

— Si!

Et le tumulte recommença.

Landry demeura immobile à la même place, promenant un regard tranquille sur ces visages grimés. Enfin, dès que le calme fut un peu rétabli:

— Avant de jurer que vous ne travaillerez plus, avez-vous réfléchi aux suites? demanda-t-il. Avez-vous songé qu'en vous retirant vous laissez le champ libre aux machines?

de leurs départements respectifs soient validés ou infirmés par la Chambre.

Le projet du budget de 1877 déposé par le ministre des finances comprend au chapitre des cultes une somme de douze cent mille francs pour augmentation du traitement des curés de campagne proposée par M. le marquis de Valfonds avant la séparation de l'Assemblée nationale.

Les gauches veulent, dit-on, attaquer vivement l'élection de l'honorable M. Chesnelong qu'elles redoutent comme l'un des plus intelligents et des plus intrépides défenseurs de la liberté de l'enseignement supérieur.

Un certain nombre de députés ont l'intention de demander que les médailles de députés soient frappées dorénavant sur le modèle des médailles distribuées aux représentants du peuple en 1849 et sur lesquelles est gravée la tête de la République, sans bonnet phrygien, bien entendu. Le coin de cette médaille existe à la Monnaie et est, paraît-il, une véritable œuvre d'art.

Les vellétés ambitieuses de M. Thiers donnent une piquante actualité à l'appréciation suivante, qu'on peut lire dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par A. THIERS, volume VIII, page 473:

« Le VIEUX Portland n'avait plus aucune signification politique, à cause de son grand âge, en 1807. »

Or, le duc de Portland, à qui, par parenthèse, on attribue les lettres de Junius, était né en 1738, et avait par conséquent, en 1807, SOIXANTE-NEUF ANS.

M. Thiers, né le 16 avril 1797, a, en 1876, SOIXANTE-DIX-NEUF ANS. — Dix ans de plus que le duc de Portland, et il veut avoir encore une « signification politique! »

Le « vieux » Thiers est condamné par « son grand âge. » C'est le jeune Thiers lui-même qui l'a écrit.

Quelques journaux espagnols attribuent le maintien de M. de Nadailhac à la préfecture des Basses-Pyrénées à une vive amitié qui existerait entre M<sup>lle</sup> la maréchale de Mac-Mahon et la marquise de Nadailhac. Ils ajoutent que ce serait là le motif qui a fait échouer la combinaison ministérielle dans laquelle il était question de M. Casimir Périer, lequel aurait rigoureusement réclaté la révocation des préfets légitimistes, et notamment celle de M. de Nadailhac.

(Correspondance américaine.)

On mande de Bayonne au *Times* que dona Margarita a quitté Pau, le 13, pour Saint-Jean-de-Luz. Le 14, elle était à Bayonne, et elle a visité les hôpitaux où les carlistes blessés ont été transportés de Lesaca.

— C'est vrai, murmura-t-on.

— Prenez garde qu'on nous prenne au mot, poursuivit-il; prenez garde que le fabricant s'habitue à se passer de l'ouvrier.

— Si nous ne pouvions plus avoir d'ouvrage, ce serait encore pis qu'une baisse de salaire, dit un des hommes.

— Aussi l'Angleterre ne vomit chez nous ces infernales machines que pour nous affamer, reprit un second.

— Mort aux machines! s'écria Ravageot.

La foule répondit par un long hurlement:

— Brisons-les!

— Oui, nous en ferons un feu de joie, et nous danserons autour!

— Ya-t-il ici quelqu'un qui se souviennent de Claude Vougeot et de sa femme? demanda Landry.

— Oui, certes, répliquèrent plusieurs voix. C'étaient de braves gens! des cœurs d'or!

— Vous savez de quoi ils sont morts, et bien d'autres avec eux?

— Pardi! des épluchures, qui les prenaient à la gorge et à la poitrine pendant qu'ils battaient et qu'ils cardaient.

— Ou veut-il en venir? dit Ravageot avec impatience.

— Cette méchante besogne, continua Landry, vous dépêchait un homme à vingt-cinq ans, et une femme à vingt.

Figaro, dont les propos ne sont pas tous jours sûrs, publie la note suivante:

Le comte de L.-S..., un légitimiste devenu républicain, se présentait pour la première fois, depuis son élection, au palais de l'Élysée, dont il a été l'un des familiers.

« Je ne vous en veux pas, lui dit le sans doute obéi à des convictions, vous avez partagé pas, mais dont je ne veux pas chercher les mobiles. Vous venez sans doute pour savoir le fonds de ma pensée.

» Eh bien! je vous dirai très-franchement que j'ai fait à la gauche les dernières concessions et que je n'irai pas plus loin, jusqu'à ce qu'elle m'ait donné des preuves équivoques de sagesse.

» Si on renverse mon nouveau ministère, peut-être tenterai-je d'en former un autre sur le même terrain, mais je m'arrêterai là. Si on me refuse, j'adresserai un message au Sénat, et comme là je suis sûr de la majorité, c'est avec son concours que je ferai appel au pays. »

Le député auquel s'adressait le maréchal a répété cette conversation à plusieurs de ses amis politiques, qui s'en sont montrés profondément impressionnés.

Nous ferons remarquer à M. le comte de Lur-Saluces que dans cette anecdote Figaro, sans le nommer en toutes lettres, s'arrange pour le mettre en cause.

Quant aux paroles prêtées au maréchal nous doutons très-fort de leur exactitude et nous croyons que les politiques du parti républicain en doutent encore plus dans tous les cas, ils ne s'en inquiètent guère.

#### INONDATIONS.

L'Alsace aussi est envahie par les eaux. C'est le Haut-Rhin qui a le plus à souffrir. La Fecht, petite rivière qui vient de la vallée de Munster, est sortie de son lit et a renversé sur son passage. Dans la nuit de lundi à mardi, le danger était si grand qu'on croyait que la filature de Turckheim appartenant à M. Herzog, allait s'écrouler. Le tocsin sonna toute la nuit dans tous les villages le long de la vallée. Les pauvres habitants n'osèrent pas se coucher. Les dégâts sont énormes. Le magnifique parc de la mille Herzog, situé au pied de Lelsberg, n'est plus qu'une mare immense. Tous les chalets, les maisons des gardes, etc., ont été emportés.

Les nouvelles d'Allemagne sont encore plus désastreuses. Toute la haute, la basse et la moyenne Franconie sont sous l'eau. Mein et ses nombreux et dangereux affluents, tels que la Regnitz, la Pegnitz, la Saale, la Tauber, la Kinzig, etc., ont causé des pertes considérables. Depuis 1764, on n'a pas vu des désastres pareils. Les bords du Rhin, à partir de Mannheim, présentent un aspect lamentable. La ville d'Oppenheim, à 48 kilomètres en amont de Mayence, a vu sombrer dans les flots une

— C'est vrai: j'en ai vu mourir pas mal de ces prix-là.

— Aujourd'hui, reprit encore Landry, un homme dure deux fois autant. Et pourquoi?

— C'est-il malin! Parce qu'il ne carde plus.

— Et qui s'en charge? qui le préserve de la ladie, si ce n'est la machine à carder?

— Nous y voilà! dit Ravageot.

— Oui, mes amis, les machines sont de belles de bonnes inventions, poursuivit Landry. Rappelez-vous la première qui fut apportée dans le pays.

Combien n'en étions-nous pas émerveillés quand notre brave patron, M. Michaud, nous conta que cette Jeannette, qui prêtait vingt fois l'ouvrier, et lui épargnait le temps et la fatigue.

avait été inventé par un pauvre ouvrier comme nous, qui l'avait baptisée du nom de sa femme. Les larmes nous en vinrent aux yeux: il nous sembla que c'était une aide, une compagne de travail qui nous donnait, et nous ne nous trompions pas.

à la Jeannette, nous eûmes du temps de repos. Tout le monde était occupé alors; la journée de que de douze heures, et se payait trois francs.

— Aujourd'hui elle est de seize, et se paie deux francs.

Voilà la différence, interrompit Ravageot.

— C'est pas l'embarras, les machines ont bon, dit un des ouvriers; mais il y en a trop.

(La suite au prochain numéro.)

d'usines et de maisons construites le long du Rhin. A Astheim, village en face d'Oppenheim, toutes les maisons ont disparu. Les habitants ont trouvé un abri à 6 kilomètres de là.

La ville et les habitants de Bischofsheim, en face de Mayence, courent les plus graves dangers. Si la crue continue, tout le monde y sera noyé, cette ville étant absolument dans la même position qu'Alfortville, c'est-à-dire entre deux fleuves furieux. A Mayence, à Coblenz, à Cologne, à Dusseldorf, on circule dans les rues avec des bateaux. Les habitants de tous les villages situés sur les bords du fleuve s'apprentent à déménager et à se sauver dans les communes voisines. La crue n'a pas encore cessé. Les bureaux hydrauliques craignent encore de nouveaux malheurs.

La Gazette de Cologne annonce que l'impératrice d'Allemagne a envoyé la somme de 4,000 marcs aux victimes de l'inondation de Coblenz.

Voici les communications que M. Leverrier a faites à la dernière séance de l'Académie des sciences :

Les pluies des dernières bourrasques, a-t-il dit, ont exercé évidemment leur influence sur la crue. Nous avons été cernés par trois tempêtes arrivant à la fois de l'ouest, de l'est et du midi. A Belfort, le thermomètre est descendu, dimanche, à 740 millimètres, ce qui ne s'était jamais vu à cette latitude. La tempête de dimanche est la plus violente que l'on ait eu à enregistrer à l'Observatoire. Le baromètre s'est relevé, mais si vite, que nous craignons l'arrivée immédiate d'une nouvelle bourrasque.

Les fils télégraphiques entre Paris et la côte ayant été brisés par l'ouragan, nous n'avons reçu aucune nouvelle d'Angleterre.

## Etranger.

On annonce de Belgrade, à la date du 15 mars, que la veille au soir a eu lieu une réunion solennelle du conseil des ministres qui a duré jusqu'à trois heures du matin.

La question de guerre y aurait été discutée, mais sans qu'aucune décision ait été prise.

L'Espagne et le gouvernement alphonse deviennent de plus en plus dépendants de la Prusse. La Germania nous apprend que l'état-major prussien a conseillé au gouvernement espagnol, relativement à Cuba, d'attendre l'effet moral produit par la défaite des carlistes, et de ne rien entreprendre contre les insurgés avant le mois d'octobre, où les sérieuses opérations recommenceraient avec vigueur.

## ALLEMAGNE.

Les Allemands avaient l'affaire de Thomas, l'incendiaire de la Moselle, à cœur. On télégraphie de Berlin au Times et au Standard que les journaux allemands annoncent à leurs lecteurs que Thomas n'est pas un fils de la vertueuse Allemagne, mais bien de l'Amérique. Déjà cela avait été dit et démenti. Est-ce plus vrai, cette fois-ci ?

D'après un télégramme de Berlin au Standard, le correspondant du Ruski Mir à Belgrade confirme d'une façon positive la nouvelle qu'un traité offensif et défensif contre la Turquie a été définitivement conclu entre la Serbie et la Roumanie.

D'après le New Tagblatt, de Berlin, M. de Bismarck, irrité de la résistance que rencontre son projet pour les chemins de fer, songerait à modifier le chiffre des voix des divers Etats au conseil fédéral. Actuellement, la Prusse a 17 voix, la Bavière, 6, la Saxe 4, le grand-duché de Bade 3, la Hesse 3, le Mecklembourg, 2, etc. L'ensemble donne 58 voix, de sorte que la majorité est de 30 voix.

L'homme de fer voudrait réduire cette majorité à 20 voix, sans diminuer la part de la Prusse. S'il le faisait, ce serait fini du semblant d'indépendance laissé aux Etats secondaires.

La Gazette de Cologne reçoit de Stuttgart les renseignements suivants, concernant le projet de centralisation des chemins de fer allemands.

Le Wurtemberg a pris une attitude intermédiaire entre l'expectative pure et simple du gouvernement badois et le refus catégorique des gouvernements de Saxe et de Bavière.

La Saxe et la Bavière ont envoyé à Berlin des notes dans lesquelles elles protestent contre le projet prussien ; le Wurtemberg a fait, dit-on, par l'intermédiaire de son représentant, des observations orales d'une forme très-moderée.

Le gouvernement badois s'oppose passivement au projet, probablement pour se conformer, à un moment donné, au désir de la Prusse, en obtenant autant d'avantages que possible ; le Wurtemberg voudrait bien, s'il le pouvait, empêcher l'adoption du projet, mais fait cependant ses préparatifs pour le cas où cela serait impossible, afin de se laisser dicter au dernier moment par la Prusse les conditions de son adhésion au projet dont il s'agit.

La Gazette de Cologne fait remarquer que le procès intenté au comte d'Arnim pour crime de haute trahison est définitivement basé sur le paragraphe 3 de l'art. 92 du Code pénal allemand, en vertu duquel quiconque aura conclu avec un autre gouvernement, au détriment de celui qu'il représente, une affaire d'Etat dont il aura été chargé par l'empire d'Allemagne ou par un des gouvernements confédérés, sera puni d'un emprisonnement de deux ans au minimum dans une maison de détention.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La Loire a monté de nouveau, dans la soirée d'hier, d'un centimètre et demi à l'heure. A 6 heures, l'eau était à 5<sup>m</sup> 10.

Ce matin, à 7 heures, elle marquait 5<sup>m</sup> 17 ; à midi, 5<sup>m</sup> 20. L'eau est étale.

Mais le temps semble revenu au beau. Le vent souffle du nord-ouest, il fait froid, et on espère que, cet état devant être général, les eaux vont baisser partout.

Le bulletin de l'Observatoire est rassurant.

Une forte dépression barométrique, dont le centre passait jeudi matin au nord des îles Britanniques, a heureusement gagné par la Norvège, ce qui a apaisé la tempête de la Manche.

Le baromètre est en hausse de 24 m/m en Ecosse, de 8 à Valentia, de 5 sur la Manche, en même temps que les vents tournent au N.-O. en Irlande et sur les côtes de Bretagne.

Cette situation pourra amener quelques grains sur place, mais le temps s'améliore sur nos côtes, et aucune nouvelle perturbation n'est imminente quant à présent.

Dans sa séance du 16, la Chambre des députés a validé l'élection de M. Berger dans l'arrondissement de Saumur. L'élection avait pour rapporteur M. Dréolle, au nom du 7<sup>e</sup> bureau.

Le cadavre de femme trouvé le 4 mars dernier dans la Loire, près Saumur, et dont on n'avait pu reconnaître tout d'abord l'identité, a été reconnu pour être celui de la nommée Marie Jaumas, âgée de 49 ans, née à Léméré, arrondissement de Chinon.

Nous sommes toujours flatté que le Courrier de Saumur veuille bien donner à ses lecteurs des nouvelles locales extraites de l'Echo Saumurois ; mais le Courrier ne pourrait-il au moins indiquer la source des emprunts qu'il lui plaît de faire dans nos colonnes ? Ce serait de bonne confraternité.

## THEATRE DE SAUMUR.

La représentation des *Bons Villageois* promet une excellente soirée au public de notre ville. A côté de M. Emile Marck, le sympathique impresario, le comédien d'élite qui, pour ses adieux, va paraître dans le rôle du colonel de Villepreux, nous verrons les autres artistes de la troupe faire assaut de verve et de gaieté : M. Henri George, remplissant le rôle de Morisson père en comique de bon goût et de bon ton ; MM. Sily-Grinche, G. Simon-Flopin et Hennesse-Téillard, trois messieurs de village fort amusants ; puis M. Lamy (Henri Morisson), M<sup>lle</sup> Lenoir (la femme du colonel), M<sup>lle</sup> Anglade (la Mariotte) et M<sup>lle</sup> Simon qui, dans le rôle de Geneviève, est d'une ingénuité charmante.

S'il y aura foule, à la représentation de lundi, pour voir le tableau des lavandières, véritable moulin à paroles, le défilé grotesque des sapeurs-pompiers à la fête patronale de Bouzy-le-Têt, les scènes si intéressantes qui se succèdent à partir du troisième acte,

je me le demande, comme dit le papa Morison dans la pièce de Victorien Sardou.

POITIERS. — Le débordement du Clain vient de causer la mort d'un garde-ligne du chemin de fer, le nommé Etienne Bourliot.

Dans la matinée du 13, entre 10 heures 1/2 et 11 heures, Bourliot, voyant les eaux gagner sa maison, située au village du Port, conduisit à la station d'Iteuil, avec l'aide de son frère Pierre, sa femme et son enfant. Ce transport s'était effectué dans un petit bateau.

Ils revenaient tous les deux quand ils eurent l'imprudence de longer de trop près le pont de la Grève, où le courant est très-rapide.

En passant sous les arches du pont, le bateau chavira, et le malheureux Etienne, qui ne savait pas nager, disparut dans les flots. Son frère Pierre se mit à la nage et parvint à se sauver, mais sans pouvoir lui porter secours. L'endroit où cet événement a eu lieu est distant de 250 mètres environ de la station ; il y a là une étendue d'eau de 600 mètres.

Cette mort du malheureux Bourliot, qui était âgé de 30 ans, a eu lieu sous les yeux de sa femme.

Le cadavre n'a pu encore être retrouvé.

(Journal de la Vienne.)

On écrit de Sablé, 16 mars :

Le service anniversaire de dom Guéranger vient de finir à Solesmes au milieu d'une grande affluence.

L'archevêque de Tours officiait, et étaient présents l'évêque du Mans, Mgr Sauvé, et les professeurs de la Faculté catholique d'Angers en costume, le général commandant le Prytanée militaire et un nombreux clergé.

Mgr Freppel a prononcé sur dom Guéranger et l'excellence de son ordre monastique un magnifique discours, qui a produit une impression profonde.

M. le comte de Riencourt vient de publier un intéressant ouvrage intitulé : *Manuel des blessés et malades de la guerre*. C'est un guide utile pour toutes les intéressantes victimes de la guerre, pour les personnes charitables qui désirent faire valoir les titres de ces militaires et ceux des veuves, orphelins et ascendants aux pensions, gratifications et secours.

Un exemplaire du Manuel a été adressé à tous les maires de France, ainsi qu'aux présidents des sociétés de bienfaisance.

Ceux de MM. les maires qui n'auraient pas reçu le Manuel sont priés de vouloir bien le réclamer à l'auteur, au siège de la société de secours aux blessés militaires, 49, rue Matignon, à Paris. Le Manuel leur parviendra sans frais.

Les délais pour les réclamations de pensions à concéder pour blessures reçues ou infirmités contractées pendant la dernière guerre expirent le 31 décembre 1876.

Les intéressés n'ont point à tarder dans les demandes de secours auxquels ils ont droit. Or, le Manuel de M. de Riencourt indique toutes les formalités à remplir pour que ces demandes puissent être agréées, il est donc urgent que les municipalités se procurent sans retard ce guide qui leur est indispensable.

## Faits divers.

La plus grande crue dont on ait gardé le souvenir à Paris est celle du 16 février 1658. Elle atteignit 9<sup>m</sup> 81 au pont Royal. Cette année fut appelée l'année du déluge. Plusieurs ponts furent emportés, notamment le pont Marie ; 22 maisons bâties sur ce pont s'écroulèrent, entraînant leurs habitants dans le fleuve ; 120 personnes furent noyées. Si pareille crue survenait aujourd'hui, malgré l'élevation du sol et la construction des berges, tout le quartier des Champs-Élysées serait inondé, et on irait en bateau jusqu'à la gare Saint-Lazare.

La crue actuelle n'atteindra pas, il faut l'espérer, ces limites extrêmes.

On sait que le projet Lesseps réunissant l'Europe à l'Inde par un chemin de fer passant par Orenbourg, Tachkent et Peshaner, a été communiqué à la société géographique de Paris par M. Cotard, ingénieur français des plus distingués, utile collaborateur de M. de Lesseps pour le pro-

jet de l'isthme de Suez et, depuis, hôte assez fréquent de Saint-Petersbourg et de Moscou.

M. Cotard s'était prononcé, paraît-il, pour le tracé de la ligne traversant les steppes qui s'étendent d'Arenbourg à Tachkent et en faveur de celui qui passe par les steppes longeant la Perse.

Un formidable éboulement de rochers s'est produit pendant la nuit, le 10, à Caub, écrit-on de Wiesbaden. Huit maisons ont été écrasées. Vingt-six personnes sont mortes. La voie du chemin de fer est encombrée, les trains ne marchent plus.

On vient de découvrir à New-York la fraude la plus gigantesque qui ait jamais été ourdie. Il s'agit de la falsification d'obligations de différents chemins de fer, représentant une valeur d'au moins 50 millions de dollars.

Nous empruntons les détails de cette affaire à l'Etoile belge :

« Dans les premiers jours du mois dernier, dit ce journal, un Hollandais, nommé Harmens, entra en relations avec un banquier de Bruxelles, M. Samuel, pour la négociation d'un emprunt de 80,000 fr. sur un nantissement de 30 obligations de la California and Oregon Railway Company. Ces obligations sont de 1,000 dollars. Tandis que se poursuivaient les négociations, Harmens demanda à M. Samuel à réaliser quelques-unes de ces obligations. M. Samuel les envoya à un de ses correspondants d'Amsterdam, M. Wertheim, banquier, qui, à son tour, les passa à la maison Taxeras di Motos.

« Or, cette dernière, lors de l'émission des obligations de cette compagnie américaine, fut précisément chargée par elle d'en émettre une partie en Hollande. Elle avait encore en sa possession des titres réels et, en les comparant à ceux qu'on lui présentait, elle acquit bientôt la certitude que ces derniers étaient faux ; et, ayant appris qu'ils provenaient de Bruxelles, la maison Taxeras mit la justice belge au courant de ce qui s'était passé.

« Le parquet ordonna immédiatement une instruction qui fut confiée à M. Villemars.

« Harmens — qui appartient à une des plus honorables familles de Hollande — avait entamé des pourparlers au sujet d'un emprunt de 80,000 fr. avec M. Samuel qui, n'ayant aucune raison de douter de l'honorabilité d'Harmens, lui fit une avance de 10,000 fr. sur dépôt de 70 obligations de la New-York central railroad Company.

« On apprit bientôt qu'Harmens n'était que le secrétaire de Rollins qui logeait à l'hôtel de Saxe.

« Pendant leur séjour dans notre capitale ils ont été en négociations avec plusieurs autres banquiers pour le placement de leurs titres, notamment avec le Comptoir général où ils avaient déposé 300 obligations de la New-Jersey and New-York railway Company représentant une valeur de 2 millions 500 francs. Un beau jour Rollins reclama ces obligations ; mais le directeur du Comptoir, M. Eyckholt, soupçonnant quelque fraude, refusa de les restituer sans la production d'une pièce attestant leur légitime possession.

« Ce refus de la part de M. Eyckholt éveilla sans doute les craintes de Rollins et Harmens, car ils jugèrent prudent de quitter Bruxelles sans insister sur la restitution de leurs titres — au reste, ils ne devaient pas y regarder de si près ; ils en avaient pour 25 ou 30 millions. La police parvint bientôt à découvrir leurs traces et ils furent arrêtés, grâce à l'intervention de la justice française, à l'hôtel du Louvre. »

Pour les articles non signés : P. Gobet.

## Bulletin Financier.

Paris, 17 mars.  
A une heure, le 3-0/0 est porté à 66<sup>5</sup>/<sub>16</sub>, et le 5-0/0 à 104.30. Quelques instants plus tard, l'Italien... prenait la tête !...

On a acheté l'Italien à 70.80 ; on en a acheté à 70.90 ; on en a acheté à 71 fr. ! Pourtant l'Italien avait toutes les peines du monde à se maintenir ces jours derniers à 70 francs. Hier encore, il ne montait à 70.40 que par une sorte de surprise.

Qu'y a-t-il de nouveau sous le bleu ciel de l'Italie ? — Comment ! vous l'ignorez ? Mais M. Minghetti vient de faire son exposé financier. Or, l'heureux ministre est assez habile groupeur de chiffres pour paraître pouvoir établir : 1<sup>o</sup> que le budget de 1876 présentera un excédant de 100 millions de recettes sur les dépenses ; 2<sup>o</sup> que le service de la Trésorerie pour 1876 pourra s'effectuer sans demander à la Chambre aucune nouvelle mesure ; 3<sup>o</sup> qu'au budget de 1877, les recettes figurent pour un milliard 305 millions, et les dépenses pour un milliard 290 millions ; 4<sup>o</sup> qu'il y a donc un excédant de 15 millions ; 5<sup>o</sup> qu'il y a aussi 11 millions résultant d'améliorations patrimoniales par suite d'amortissements et que 15 millions sont encore inscrits pour la construction des chemins de fer, ce qui augmenterait l'excédant.

Voilà, en peu de mots, le travail merveilleusement artistique de M. Minghetti.

**Théâtre de Saumur.**  
Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ÉMILE MARCK.  
**LUNDI 20 Mars 1876.**  
Avec le concours de M. ÉMILE MARCK.  
Avant-cloture de la saison théâtrale  
**NOS BONS VILLAGEOIS**  
Pièce en 5 actes, à grand spectacle, de M. Victorien Sardou.  
Au 1<sup>er</sup> acte: *Les lavandières de Bouzy-le-Tétu.* —  
Au 2<sup>e</sup> acte: *Fête patronale de Bouzy-le-Tétu.*  
M. ÉMILE MARCK remplira le rôle du colonel de Villepreux, maire de Bouzy-le-Tétu.  
Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

MERCREDI 22 mars 1876,  
Au Théâtre,  
**GRAND CONCERT**  
**AU PROFIT DES PAUVRES**  
Donné par la  
**Société des Sapeurs-Pompiers**  
Et pour les Adieux de M. ÉMILE MARCK,  
Directeur des Théâtres d'Angers et de Saumur.  
AVEC LE CONCOURS DE:  
Mlle X\*\*\*, de Paris.. chanteuse.  
M. E. MARCK..... de l'Opéra  
M. DIEPDALLE... baryton.  
M. GOUBAULT... violoniste, élève d'Alard.  
M. MARTEL..... violoncelliste.  
M. DUGRIP..... alto.  
Et des Artistes et Amateurs de la ville.  
Une quête sera faite pendant la soirée au profit des pauvres.  
Dans un de nos prochains numéros, nous

donnerons le programme de ce concert de charité.  
La location est ouverte chez M<sup>me</sup> Thuau, rue de la Comédie. Les stalles d'orchestre, loges de balcon, avant-scènes de premières sont fixées à 4 fr.; les autres places ne subiront aucun changement.  
Les portraits des dix députés élus, le 5 mars, dans le département de la Seine, figurent en tête du numéro que l'Univers illustré publie cette semaine, et complètent la série commencée la semaine dernière. Nous devons signaler ensuite la belle planche en double format représentant la première séance de la Chambre des députés, et celle consacrée à la transmission des pouvoirs de l'Assemblée nationale au nouveau Parlement. Dans ce même numéro, nous trouvons aussi une ravissante page d'art, d'intéressants dessins relatifs à l'insurrection d'Herzégovine et au voyage du prince de Galles aux Indes.  
Tout le monde sait que l'Univers illustré est le plus grand et le moins cher des journaux illustrés publiés en seize pages. Réunissant la plus scrupuleuse moralité au mérite artistique et littéraire,

c'est le véritable journal de la famille. Nous publierons qu'en ce moment l'Univers illustré est à ses abonnés une PRIME ENTièrement gratuite consistant en volumes choisis des œuvres des célèbres écrivains.  
**CHEMIN DE FER DE POITIERS**  
Service d'hiver.  
Départs de Saumur pour Poitiers:  
6 heures 20 minutes du matin.  
11 — 30 — — —  
1 — 45 — — —  
7 — 40 — — — du soir.  
Départs de Poitiers pour Saumur:  
5 heures 35 minutes du matin.  
10 — 45 — — —  
12 — 30 — — — du soir.  
6 — 20 — — —  
Tous ces trains sont omnibus.  
P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1876.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	66 22	03		Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	716 95	1 95	
4 1/2 % jouiss. septembre.	95			Crédit Mobilier.	193 75			Crédit Mobilier esp., j. juillet.	640		
5 % jouiss. novembre.	104 32	12		Crédit foncier d'Autriche.	567 50			Société autrichienne, j. janv.	617 50	2 50	
Obligations du Trésor, t. payé.	470			Charentes, 400 fr. p. j. août.	321 50	2 50		<b>OBLIGATIONS.</b>			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	231			Est, jouissance nov.	381 25	1 25		Orléans.	313		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	489 50			Paris-Lyon-Méditerran., j. nov.	986	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée.	310 50		
— 1865, 4 %.	501 25	2 25		Midi, jouissance juillet.	715		3 75	Est.	310		
— 1869, 3 %.	363			Nord, jouissance juillet.	1210			Nord.	314 75		
— 1871, 3 %.	349 50	2 25		Orléans, jouissance octobre.	1015	1 25		Ouest.	309		
— 1875, 4 %.	474			Ouest, jouissance juillet, 65.	640			Midi.	310		
Banque de France, j. juillet.	3690			Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.				Deux-Charentes.	392 50		
Comptoir d'escompte, j. août.	618 75	1 25		Compagnie parisienne du Gaz.	1105		3 75	Vendée.	248		
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	477 50	2 50		Société Immobilière, j. janv.	23			Canal de Suez.	635		
Crédit foncier colonial, 250 fr.	370			C. gén. Transatlantique, j. juill.	326 95		1 25				
Crédit Foncier, act. 500 f., 250 p.	868 75										

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**  
**GARE DE SAUMUR**  
(Service d'hiver, 20 décembre)  
Départs de Saumur vers Angers.  
3 heures 8 minutes du matin, express-omnibus.  
6 — 45 — — —  
9 — 1 — — —  
1 — 13 — — — soir, omnibus.  
4 — 13 — — —  
7 — 17 — — — express-omnibus.  
Départs de Saumur vers Tours.  
3 heures 35 minutes du matin, omnibus-omnibus.  
8 — 30 — — —  
9 — 41 — — —  
4 — 44 — — — soir, express-omnibus.  
10 — 26 — — —  
L'express d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En totalité ou par portions.  
Au Vau-Langlais, près Saumur,  
**MAISON, JARDIN ET CLOS DE VIGNE**  
Contenant ensemble 1 hectare 27 ares.  
S'adresser audit notaire. (73)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
En totalité ou par portions.  
Commune de Saint-Lambert-des-Lévéés.  
LA PIÈCE DU PIERRE-MARIE, contenant 2 hectares 65 centiares.  
LA PIÈCE DU POIRIER, contenant 3 hectares 23 ares.  
S'adresser audit notaire. (72)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Ensemble ou séparément.  
Commune de Dampierre, rue Morin.  
1<sup>o</sup> Une maison, composée de salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, servitudes complètes, cour, vastes caves avec pressoir.  
2<sup>o</sup> Un jardin, bien affruié, contenant 12 ares.  
3<sup>o</sup> Un clos de vigne blanche, contenant 33 ares.  
4<sup>o</sup> Un clos de vignes blanche et rouge, contenant 77 ares, dit le Clos-de-Tussay.  
S'adresser audit notaire. (438)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Sise à la Maison-Pré, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés,  
Consistant en bâtiments d'habitation, remise, écurie et jardin; le tout d'un seul tenant, clos de murs, porté au cadastre, section C, n<sup>o</sup> 77, pour une contenance de 40 ares.  
S'adresser, soit à M. Joseph HURTAULT, qui habite la maison, soit à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire. (77)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Par adjudication volontaire,  
Le dimanche 2 avril 1876, à une heure après midi.  
A Saumur, en l'étude de M<sup>e</sup> MÉHOUSAS,  
**LES IMMEUBLES**  
Ci-après désignés, appartenant à M. Pinot-Goulard.  
1<sup>o</sup> Une Maison, située à Saumur, rue de Notre-Dame.  
2<sup>o</sup> Un morceau de vigne, aux Perreaux, sur les Châteaux, commune de Saumur, contenant environ 2 ares.  
3<sup>o</sup> Neuf ares 72 centiares de vigne, au Clos-Poinçon, commune de Saumur.  
4<sup>o</sup> Et 8 ares 25 centiares de vigne, aux Perreaux, commune de Saumur.  
On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.  
S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUSAS, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BOURDAIS, notaire à Gennes.

**A VENDRE OU A ECHANGER**  
En totalité ou par parties,  
**LA FERME DE LA BLAIRIE**  
Contenant 15 hectares 64 ares 96 centiares, située communes des Rosiers et de la Menitré.  
S'adresser à M<sup>e</sup> BOURDAIS. (40)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**  
En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,  
Le dimanche 19 mars 1876, à midi,  
Vignes, aux Galmoises ou Chemin-Vert, et aux Rivières, commune de Saumur; terre et rangées, sur la route du Pont-Fouchard, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

**A VENDRE**  
GRANDE QUANTITÉ DE  
**BELLES PLANCHES, VOLIGES ET CHEVRONS.**  
S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presle. (79)

**A VENDRE**  
**UN MOULIN A VENT**  
à Saumur,  
Pouillé en planches, bon matériel, belle clientèle.  
Grange, remise, écurie, puits et cave en roc.  
Plus un hectare environ de bonnes terres labourables.  
Les deux articles pourront être séparés, au gré des amateurs.  
Facilités de paiement.  
S'adresser à M. MARTIN, meunier sur les Châteaux, à Saumur. (108)

**A CÉDER**  
Pour cause de santé,  
**UN FONDS DE MARÉCHALERIE**  
A Varennes-sous-Montsoreau.  
Bien achalandé et bonne clientèle.  
S'adresser à M. Guirron, qui l'exploite. (98)

**A LOUER**  
Présentement ou pour la Saint-Jean prochaine.  
1<sup>o</sup> PORTION DE MAISON, située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, composée de: au rez-de-chaussée, salon, chambre à coucher et cabinet; au premier étage, une autre chambre, cabinet, cuisine; greniers, cave et jardin.  
Entrées rue Haute-Saint-Pierre et montée de la Retraite.  
2<sup>o</sup> Rue du Pavillon, DEUX CHAMBRES au rez-de-chaussée, grenier, cave et cour.  
3<sup>o</sup> Au Champ-de-Foire, REMISE, ECURIE et GRENIER.  
S'adresser à M. GIRARD père, place de la Grise. (53)

**A LA VILLE DE PARIS**  
Place Saint-Pierre SAUMUR.  
**AGRANDISSEMENT**  
Vaste galerie, spécialement destinée à la vente de la confection pour hommes, jeunes gens et enfants.  
Prochainement l'ouverture.  
**DEUX NOUVEAUX RAYONS**  
Chapeaux feutre, chapeaux de paille, casquettes, plus de 3,000 à choisir.  
Parapluies en tous genres, 50 pour cent meilleur marché que dans les spécialités. (88)

**HOTEL D'ANJOU**  
A SAUMUR.

On demande un garçon d'écurie connaissant les chevaux. On désire avoir de bons renseignements. (116)

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER  
20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

**A. CLOSIER**  
Pharmacien-chimiste, successeur.

Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires, de ceintures abdominales, de bas élastiques** pour varices.  
Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés.  
Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

**Entreprise de voitures publiques de M. THOMAS**  
Service d'été, à partir du 1<sup>er</sup> mars 1876.

**Départs de Fontevault pour Saumur:**  
1<sup>er</sup>, 7 heures du matin.  
2<sup>e</sup>, 10 — — —  
3<sup>e</sup>, 2 heures du soir.

**Départs de Saumur pour Fontevault:**  
1<sup>er</sup>, 3 heures 45 minutes du matin.  
2<sup>e</sup>, 10 heures 1/2 du matin.  
3<sup>e</sup>, 5 heures 1/2 du soir.

**FABRIQUE DE TREILLAGES EN TOUS GENRES.**  
**FANT**  
9, rue Saint-Nicolas, à Saumur.

Volières, Poulailiers, Faisanderies, Espaliers, Tambours à poissons, beilles pour jardins, Entourages de tombes, Grillages pour vitraux d'églises, Cribles. (103)

**SIROP DELABARRE dit DE DENTITION**  
Il y a des contrefaçons. — Exiger la signature.  
A l'aide de ce dentifrice bien connu, employé en simples frictions sur les gencives des enfants qui font des dents, la sortie des dents s'effectue sans crainte et sans douleurs. — Prix du flacon, 3 fr. 50. Notice explicative envoyée gratuitement.  
PARIS: DÉPOT CENTRAL, 4, rue Montmartre.  
SEUL DÉPOT, à Saumur, à la pharmacie PASQUIER. (2)  
Saumur, imprimerie de P. GODET.

**RIELLANT**  
DENTISTE  
Rue de l'Hôtel-de-Ville, à Saumur.

**VIN DE LA CLAPE**  
(Un des meilleurs crus du Narbonnais)  
Vin de table, de l'année 75, la pièce, de 225 litres environ, compris. — Vin vieux: 95 fr. tout contre remboursement et de tous frais jusqu'à la gare du départ.  
S'adresser à M. DUCHATEL, propriétaire à Narbonne (Aude).  
Vins fins et étrangers (on demande des représentants).

**UN JEUNE HOMME DEMANDE**  
des parquets à cirer, soit à l'année.  
S'adresser rue du Temple, à Saumur.